

1

Premier pilier

La mobilisation pour l'emploi

- Une politique dynamique en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes page 2
- Les maisons de l'emploi et la rénovation du service public de l'emploi page 4
- Simplification des contrats aidés page 5
- Les contrats d'avenir page 6
- Libérer la création économique page 7

2

Deuxième pilier

L'accès au logement

page 8

- Dans le parc social
- Dans le parc privé
- L'hébergement d'urgence

3

Troisième pilier

L'égalité des chances

page 9

- Entre les enfants et entre les adolescents
- Entre les territoires
- Entre les personnes de toutes origines

Une politique dynamique en faveur de ▶ l'insertion professionnelle des **jeunes**

- En France, le taux d'emploi des jeunes est de 29.5%, contre 68.6% au Royaume Uni, 50.4% en Allemagne et 53.3% en moyenne dans l'OCDE
- Le chômage des jeunes de seize à vingt-quatre ans dans les quartiers en zones urbaines sensibles est passé de 28 % à 50 % en quinze ans.
- Dès 2007, une transition démographique inédite va nécessiter un million de recrutements dans les dix ans qui viennent

○ Accompagner 800 000 jeunes en difficulté vers l'emploi durable

- 350 000 jeunes supplémentaires accéderont à l'emploi par une **formation en alternance** (apprentissage et contrat de professionnalisation),
- 350 000 jeunes supplémentaires seront conduits vers l'emploi marchand, avec un accompagnement pour ceux qui n'ont aucune formation.
- 100 000 jeunes seront recrutés en alternance dans les trois fonctions publiques.
- Un **référent** pour tout jeune sans emploi ni qualification, qui l'accompagne jusqu'à l'emploi pérenne.

Moyens supplémentaires (en M euros)	2005	2006	2007	2008	2009
Accompagner 800 000 jeunes vers l'emploi	235	452	525	513	468

○ **Objectif 2009 : 500 000 apprentis par an, « étudiants des métiers »**

- L'apprentissage apporte une réponse très adaptée, d'une part, au besoin de qualification puis d'insertion professionnelle des jeunes, d'autre part, à la demande des entreprises de recruter des salariés qualifiés et rapidement employables.

- La formation en apprentissage permet d'accéder plus rapidement à un emploi que tout autre mode de formation : 55,6 % des jeunes après un CAP ou un BEP et 77,6 % après un BTS ont un emploi non aidé sept mois après la fin de leur contrat d'apprentissage.

○ **Améliorer l'attractivité de l'apprentissage : aide à la mobilité, à l'équipement, exonération fiscale des revenus de l'apprentissage**

○ **Augmenter le nombre d'apprentis grâce à un crédit d'impôt**

- fixé à 1600 euros par apprenti employé et à 2 200 euros lorsque l'apprenti est un jeune sans aucune qualification.

- L'objectif est d'atteindre 2% d'apprentis dans les entreprises de plus de 100 personnes à l'horizon 2009.

○ **Favoriser la découverte des métiers**

○ **Mettre en place une voie d'accès aux grandes écoles fondée sur l'apprentissage**

► **Les maisons de l'emploi et la rénovation du service public de l'emploi**

- 4 millions de personnes sans emploi
- Des métiers pénuriques mal identifiés
- Taux d'emploi des seniors de 34.2% contre 53.3% en Grande-Bretagne et 49.4% dans l'OCDE

- **Création de 300 maisons de l'emploi grâce à une aide de l'Etat,**
 - un suivi personnalisé des chômeurs en difficulté,
 - une fédération de tous les partenaires : l'ANPE, ASSEDIC, AFPA, APEC, collectivités territoriales, organismes consulaires dans un groupement d'intérêt public (GIP).

Moyens supplémentaires (en M euros)	2005	2006	2007	2008	2009
Maisons de l'emploi	120	405	530	375	300

- **Création d'un dossier unique du demandeur d'emploi pour optimiser la recherche d'emploi accessible en tous points des différents réseaux.**
- **Un accompagnement plus efficace du service public de l'emploi en contrepartie d'une recherche assidue d'un travail et d'une participation au programme de formation.**

Les contrats aidés

Une simplification majeure

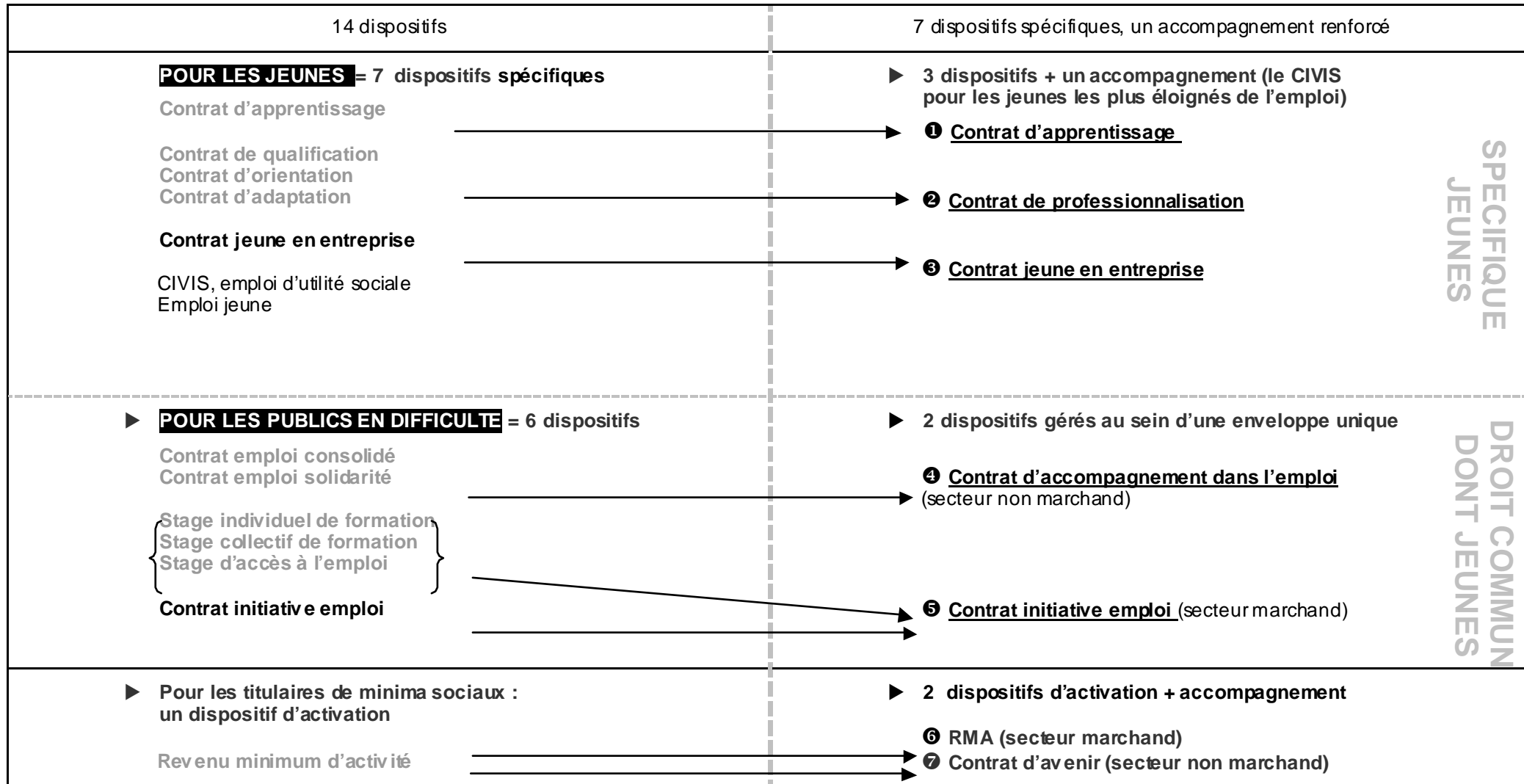
Une gestion plus souple des contrats

1

Premier pilier

AUJOURD'HUI

A COMPTER DE 2005



► **Les contrats d'avenir**

- **Un million de « contrats d'avenir » en cinq ans**
- **Un accompagnement personnalisé systématique et une formation obligatoire :**
 - pour toutes les personnes allocataires du RMI et de l'ASS depuis 6 mois,
 - un temps d'activité hebdomadaire compris entre 26 heures et 35 heures, réparti obligatoirement entre temps de travail et temps de formation,
 - le temps de travail est rémunéré au SMIC horaire, soit 3/4 du SMIC pour 26 heures par semaine de temps de travail (durée maximale) ; le contrat ouvre aux mêmes droits sociaux qu'un contrat de travail de droit commun.
 - la durée du contrat est de deux ans, reconductible une année.
 - Le contrat fait l'objet d'une gestion de proximité par les communes ou les intercommunalités.
 - Un comité de vigilance veillera à la qualité des emplois offerts et des formations dispensées.

Moyens supplémentaires (en M euros)	2005	2006	2007	2008	2009
Contrat d'avenir et amélioration du RMA	423	1199	1365	1365	1200

► Libérer la création économique

→ La création de micro entreprises
par les chômeurs

- Avec 100 000 créations d'emplois à la clé
- Une réduction d'impôt pour les personnes qui aident les chômeurs à créer ou reprendre une entreprise (reconnaissance de la fonction de tutorat)
- Une augmentation de la durée du bénéfice des aides du dispositif ACCRE

Moyens supplémentaires (en M euros)	2005	2006	2007	2008	2009
Aide aux chômeurs créateurs d'entreprise	114	154	193	220	247

→ Développer les structures d'insertion
par l'activité économique

- Accroissement de l'offre d'emploi dans les entreprises d'insertion (+ 30% sur 3 ans)
- Création d'une aide structurelle nouvelle pour les chantiers d'insertion, d'un montant moyen de 15 000 euros.
- Extension des dispositifs d'aide à l'accompagnement dans les associations intermédiaires.
- Soutien au développement de l'offre d'insertion en renforçant la dotation de l'Etat au fonds départemental d'insertion.

Moyens supplémentaires (en M euros)	2005	2006	2007	2008	2009
Développer l'économie solidaire	66	83	93	93	93

→ le logement social connaît aujourd'hui une crise aiguë.

En 15 ans :

→ le nombre de logements indécents a doublé ;

→ la liste d'attente pour l'accès au logement social a été multipliée par quatre.

- Faire passer la production effective de logements locatifs sociaux de 80 000 en 2004 à 120 000 en 2009 (soit un total de 500 000 logements en cinq ans).
- Porter à 40 000 par an le nombre de logements à loyers maîtrisés conventionnés avec les aides de l'ANAH.
- Reconquête de 100 000 logements privés vacants (20 000 par an).
- Lutter contre l'habitat indigne
- Renforcer l'accueil et l'hébergement d'urgence pour atteindre 100 000 places en 5 ans

Moyens supplémentaires (en M euros)	2005	2006	2007	2008	2009
Résoudre la crise du logement	150	260	260	260	260
Hébergement d'urgence	77	97	117	117	117

- Chaque année, plus de 80 000 enfants entrent en 6ème sans maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter).
- Les grandes écoles sont trois fois moins accessibles aux élèves de milieux modestes qu'au cours des années cinquante.

→ L'égalité des chances entre les enfants et entre les adolescents

- Création de 750 équipes de réussite éducative au sein des caisses des écoles ou de nouveaux GIP, afin de mieux accompagner les enfants en grande difficulté au sein des 900 zones ou réseaux d'éducation prioritaire.
- Création de 150 plates-formes de réussite éducative réunissant les services sociaux et sanitaires de l'éducation nationale, ceux de l'aide sociale à l'enfance et les centres de pédopsychiatrie pour permettre d'offrir aux collégiens à la dérive un soutien complet et adapté.
- Création d'une trentaine d'internats de réussite éducative

Moyens supplémentaires (en M euros)	2005	2006	2007	2008	2009
Egalité des chances entre les enfants et entre les adolescents	62	174	411	411	411

→ L'égalité des chances entre les territoires

- Une dotation de solidarité urbaine plus importante et mieux répartie. Objectif : accroître de 120 millions d'euros chaque année pendant cinq ans le montant de la dotation de solidarité urbaine (DSU), soit + 600 millions en 5 ans.

→ L'égalité des chances entre les personnes de toutes origines

- Restaurer le lien social : chartes territoriales de cohésion sociale, guichet unique d'accueil sur les droits sociaux, 300 « points écoute jeunes » supplémentaires sur trois ans.

Moyens supplémentaires (en M euros)	2005	2006	2007	2008	2009
« Restaurer le lien social »	10	15	20	20	20

- Rénover l'accueil et l'intégration des population immigrées : création de l'agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAM), généralisation du contrat d'accueil et d'intégration, développement des formations linguistiques et civiques.

Moyens supplémentaires (en M euros)	2005	2006	2007	2008	2009
« Intégration des population immigrées »	20	32	32	32	32

- Lutter contre les discriminations : création au 1er janvier 2005 de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), promotion de la diversité dans l'entreprise grâce à des « Chartes de la diversité ».